



Direction Emploi Développement des Compétences

Décision n°2023-660

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'attaché de presse à la direction générale de l'information et de la relation au citoyen

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction générale de l'information et de la relation au citoyen, un emploi d'attaché de presse va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

• **Participation à la réflexion stratégique**

- Participer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de relations presse unifiée à l'échelle des deux collectivités Ville de Nantes et Nantes métropole, sous l'autorité de la responsable du pôle presse,
- Soutenir conseiller et valoriser les actions de la communication externe en apportant expertise et recommandations sur les relations presse,
- Valoriser les actions menées par les services métropolitains et municipaux et les agents auprès de la presse et des médias,
- Elaborer des préconisations presse sur les thématiques suivies en fonction de l'actualité ou des événements organisés par les deux entités,
- Etre responsable et force de proposition de processus de reporting régulier à la responsable du pôle presse.

Accusé de réception en préfecture
04424460404-20230607-2023_660DEC-AU
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

Avoir établi une veille stratégique auprès des médias locaux et nationaux.

- **Relations presse**
- Elaborer des réponses réactives aux demandes de la presse locale, nationale et internationale (TV, radio, presse écrite, Internet, réseaux sociaux, blogs...),
- Rédiger des communiqués et des dossiers de presse,
- Organiser des conférences de presse,
- Identifier un vivier de sujets clés à enrichir et à alimenter en permanence,
- Etre force de propositions sur les sujets à proposer aux journalistes,
- Dans le cadre de la planification presse, participer à l'élaboration de l'agenda,
- Effectuer un travail de réseau auprès des journalistes locaux et nationaux,
- Elaborer et suivre les plans d'actions de relations presse liés aux politiques publiques,
- Assurer un rôle de conseil aux élus et services (media training).

Décide,

Article 1 : L'emploi d'attaché de presse à la direction générale de l'information et de la relation au citoyen est ouvert au recrutement contractuel.

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

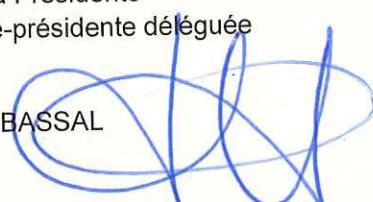
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 07/06/2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

30 JUIN 2023